



Blue-Points, gratitude, remerciement et tutti quanti

En date du 06/09 dernier, la direction a distribué généreusement à 11 « gagnants » 2000 Blue-Points chacun. C'est certainement la réponse à l'inflation et à la perte du pouvoir d'achat à l'ensemble des 2780 salariés de IBM France. Belle leçon de « générosité », d'autant plus quand nous savons que les salariés les plus âgés et ceux ayant les coefficients les plus faibles sont les plus exclus des augmentations de salaires.

Ainsi en 2021, pour la tranche 55-59 ans, l'augmentation de salaire moyenne a été de 2,98 % (pour ceux qui l'ont reçue !). Alors que celle de 30-39 ans a été de 8,90 % (pour ceux qui l'ont reçue !). Toujours en 2021, 18% des cadres n'ont eu aucune augmentation (ce qui est inacceptable), alors que ce chiffre est le double pour les non-cadres (36 %) !

Autre critère d'exclusion : l'appartenance à certaines entités. Par exemple en 2021 à TLS (ex-TSS) le taux de couverture des augmentations de salaire n'a été que de 53 % alors que la moyenne dans l'entreprise a été de 80 % ! Et pour Q2C, c'est pire, cela a été de ... 0 % !

Le 21 septembre dernier, IBM s'associait à la « Journée mondiale de la gratitude ». L'année précédente, IBM France avait fait fort en prenant le verbe « remercier » dans son second sens : *congédier, licencier* : 40,6 % des salariés y ont eu droit. La gratitude 2022 s'est limitée à un flot de remerciements par mails et à la distribution de quelques Blue-Points enrobés d'une com' bien mielleuse. Celle-ci tente de masquer une politique salariale et du « partage de la valeur ajoutée » basée sur des quotas d'exclusion de salariés parmi les plus modestes et les plus âgés. Comme en 2020, quand 70% des salariés étaient exclus du plan salaire ! Disparue la GDP (PVA) ! Inexistante la Prime Macron ! Accord d'Intéressement refusé ! Zéro de Participation malgré les bénéfices ! Tout en exigeant des salariés de s'engager contractuellement dans leur travail.

Depuis 6 mois, 3 courriers communs de toutes les Organisations Syndicales ont été envoyés à la présidente d'IBM France pour obtenir :

1. Une **Augmentation Générale des salaires** d'un montant égal au niveau de l'inflation constatée, avec un plancher de 250 €.
2. Une **Nouvelle négociation salariale** dès septembre 2022.
3. Le **Réajustement des barèmes des frais professionnels** datant de 2019.
4. La **Garantie d'un minimum de la rémunération** pour que le Revenu Théorique de Référence (RTR) soit maintenu.
5. La **Renégociation de la formule de calcul de l'abondement** pour la Participation aux bénéfices.
6. **L'Ouverture de négociations sur un accord d'intéressement.**

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. Son silence résonne comme du mépris ! Mais que pourront bien écrire les salariés dans l'enquête de satisfaction « Engagement Survey » quand il n'y en a que pour les « Top Guns », et que les accords d'entreprise ne sont que des accords de façade ?

**SIGNEZ LA PETITION POUR DE VÉRITABLES AUGMENTATIONS
DES SALAIRES CHEZ IBM FRANCE SAS**

Pour participer, envoyer un mail à petitionsalaireibm@gmail.com, sujet : Pétition Salaire 2022, corps du message : « *Je valide ma participation à cette pétition en ligne* »

